



Le 16 août 2016/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 1^{er} JUIN 2016**

Corps professoral

MM. M. Sassòli, B. Sträuli, L. Thévenoz, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mme E. Cellina, MM G. Geissbuehler, A. Schmidlin.

Corps des étudiants

Mmes O. Batbuyan, D. Brokatzky, MM B. Ley, G. van Campenhoudt.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Kirsch, C. Lager.

Assistent avec voix consultative

M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés-es

Mmes V. Dubosson, S. Kirsch.

Invitée

Mme Y. Nedelcheva (point 2)

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016

Le conseil participatif approuve à l'unanimité le procès-verbal du 6 avril 2016, par 11 voix favorables.

2. MAS « European and International Governance »

Mme Y. Nedelcheva, collaboratrice scientifique de la prof. K. Kaddous, présente le point selon l'annexe.

M. G. Geissbuehler s'étonne que ce MAS offre 60 crédits ECTS avec le travail de maîtrise et non 90 comme toutes les maîtrises traditionnelles. Mme Y. Nedelcheva et la doyenne confirment que ce n'est pas une maîtrise traditionnelle mais une formation continue qui offre 30 ECTS pour un CAS, 60 ECTS pour un MAS et 90 ECTS pour un DAS.

Le prof. M. Sassòli trouve l'article 10, Elimination, al. 1b du RE un peu vague, et suggère, en vue du prochain collège, de remplacer « ne participent pas de manière active...» par « un nombre de cours déterminé par la Direction ».

Mme Y. Nedelcheva a pris note de la suggestion du prof. M. Sassòli et la soumettra à la Prof. C. Kaddous.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité le MAS et son règlement d'études, par 11 voix favorables.

3. Modification du plan d'études 2016-2017, cours « Droit du divorce »

La prof. M. Cottier, qui reprend dès l'automne 2016 l'enseignement du droit du divorce en maîtrise, demande que le cours soit soumis à une prestation complémentaire obligatoire.

Mme C. Gidari Wassmer présente le point selon le descriptif en annexe.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité par 11 voix favorables l'introduction de cette prestation complémentaire obligatoire dans le plan d'études 2016-2017.

4. Représentant des étudiants au sein de la commission ad hoc article 39bis, al.2 RE

Le président, M. G. van Campenhoudt rappelle que lors du dernier conseil participatif du 6 avril 2016, une commission ad hoc a été créée afin de modifier l'art. 39bis, al. 2 du règlement d'études concernant le remplacement d'un cours en maîtrise. Il avait été décidé de reprendre ce point à l'ordre du jour de cette séance pour finaliser la composition de cette commission.

Les profs L. Thévenoz et M. Sassòli représenteront le corps professoral, les assistants seront représentés par M. A. Schmidlin. En outre, M. A. Schmidlin accepte la présidence de cette commission. Il reste encore à trouver deux représentants-es pour les étudiants, une représentante pour le secrétariat des étudiants, et une conseillère aux études.

Le conseil participatif attend des propositions pour la séance du 23 novembre 2016.

5. Accueil des étudiants chinois de Renmin Law School, Université de Beijing

Mme C. Chappuis présente le point. La Faculté de droit entretient des relations avec l'Université de Renmin à Pékin, au niveau de l'université et de la Faculté. Depuis cette année académique, la Faculté reçoit trois étudiantes chinoises dans le cadre d'un accord spécial « Young Talents ». Des étudiants sont sélectionnés en Chine afin d'étudier une année à Genève.

L'année prochaine, dès le semestre de l'automne, neuf étudiantes et un étudiant chinois viendront à Genève. La Présidente de l'AED, Mme O. Batbuyan, se porte volontaire pour les accompagner et les aider à s'intégrer. La Doyenne invite les étudiants à accueillir ces étudiants chinois, et à participer aux activités qui seront organisées par Mme O. Batbuyan pour les recevoir. Mme O. Batbuyan informe qu'un apéritif est envisagé pour leur arrivée, et le comité réfléchit à d'autres événements. Le Président informe que l'AED avait réintroduit il y a quelques années un système de parrainage entre les étudiants de plusieurs volées, il propose donc d'intégrer ces étudiants chinois dans ce système. Dans un premier temps, ils participeraient aux séances de parrainage et pourraient se faire prendre sous l'aile d'autres étudiants.

La doyenne remercie vivement Mme O. Batbuyan pour son engagement dans l'organisation de l'accueil de ces étudiants.

6. Divers et communications

La doyenne informe que le cours « Introduction to chinese law » inscrit dans le plan d'études 2016-2017, est confirmé. Le financement a été trouvé et l'enseignant, le prof. Ding, reviendra de nouveau cette année enseigner deux semaines en décembre 2016. En 2015, plus de soixante étudiants ont suivi cet enseignement.

En vue d'un prochain débriefing concernant les conditions d'examen (cf points 6 et 7 du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015), M. G. Geissbuehler transmet une communication reçue du prof N. Jeandin à propos de son examen (60 étudiants seulement) qui a eu lieu à Uni Mail. Cet examen a dû être tenu dans deux salles différentes, ce qui nécessite deux fois plus d'assistants. Rien n'avait été fait au niveau de l'accueil, pas de numéros sur les tables, personne à contacter en cas d'urgence, etc.

Le Président, M. G. van Campenhoudt, fait une communication à l'intention du Collège des professeurs concernant l'humour et les jeux de mots dans les énoncés d'examens. Bien que ceux-ci soient très appréciés par de nombreux étudiants, ils peuvent parfois prêter à confusion quant à la compréhension de l'examen, principalement pour les étudiants qui ne sont pas de langue maternelle française. Le prof. B. Sträuli rapportera cette communication auprès de ses collègues lors d'un prochain collège.

La séance est levée à 14h45.